

APPRENEZ-EN PLUS SUR VBP+

A

Formez-vous au moyen de formations en ligne, d'ateliers et de webinaires.

B

Lisez le Manuel du producteur VBP+ - Manuel combiné.

INSCRIVEZ-VOUS AU PROGRAMME VBP+

A

Remplissez et envoyez la trousse d'adhésion à votre coordonnateur provincial VBP+. Pour trouver le vôtre, cliquez ici.

B

Remplissez et envoyez l'autoévaluation VBP+

C

En règle générale, il faut un minimum de six mois de registres pour les exploitations vache-veau et trois mois de registres pour les parcs d'engraissement avant de procéder à un audit.

D

Les exploitations bovines déjà vérifiées et enregistrées au programme VBP doivent remplir et envoyer leur autoévaluation à leur coordonnateur provincial VBP+ et la certification VBP+ sera ajoutée à leur cycle d'évaluation.

AUDIT À LA FERME

Planifiez et complétez votre audit à la ferme avec l'aide de votre coordonnateur provincial VBP+.